
4R Security
SASU au capital de 3000 €
Siège social : 140 RUE HENRI LAJUS, 59500 DOUAI
RCS Douai 984775536
(ci-après, la « Société »)

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire
du 31/03/2026

L'an deux mille vingt-six,

Le trente-et-un mars,

A neuf heures,

L'associé unique de la Société **a pris les résolutions suivantes relatives à la poursuite de l'activité.**

Monsieur Roland Amoutangue préside la séance en sa qualité de Président

L'associé unique a émarginé la feuille de présence en entrant en séance.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le Président, qui constate que l'associé présent et représenté possède 30000 actions sociales sur les 30000 actions sociales composant le capital social et ayant le droit de vote **

En conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR :

Décision sur la poursuite de l'activité sociale conformément à l'article L.223-42 du Code de commerce.

Le président rappelle à l'assemblée que le bilan arrêté au 30/06/2025 fait apparaître que les capitaux propres de la société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social.

Conformément aux dispositions de l'article L.223-42 du Code de commerce, il est proposé à l'assemblée de décider s'il y a lieu de dissoudre la société de manière anticipée ou de poursuivre son activité.

Après délibération, l'assemblée générale décide, à la majorité requise :

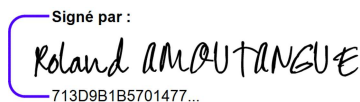
- de **ne pas prononcer la dissolution anticipée** de la société,
 - de **poursuivre l'activité** de la société,
 - et de prendre toutes les mesures nécessaires pour reconstituer les capitaux propres dans le délai légal de **deux ans** à compter de la date de constatation de la perte.
-

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à dix heures.

Fait à Douai, le 31/03/2026.

Le Président et associé unique :

Monsieur Roland Amoutangue

Signé par :

713D9B1B5701477...